



Devoirs faits - Note d'étape IGESR - août 2020

publié le 08/12/2020

Descriptif :

Le dispositif "devoirs faits" part du constat qu'une part importante des inégalités scolaires se joue en dehors de la salle de classe. Ce rapport de l'inspection générale, qui complète une première note datée de février 2020, est centré sur l'évaluation du déploiement de la mesure depuis sa mise en place à l'automne 2017

Sommaire :

- L'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance
- L'intérêt des travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits »
- Recommandations pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits »

Dans cette nouvelle [note d'étape](#), la mission d'inspection générale aborde en particulier l'offre gratuite proposée par le CNED.

● L'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance

La mission propose d'intensifier l'information sur ce thème en direction des établissements, des enseignants et des familles.

Ce service est fondé sur un [agent conversationnel ou avatar nommé « Jules »](#) sans couplage possible synchrone avec un enseignant. « Jules » est en capacité de répondre à des questions, de rappeler un élément de cours, de proposer des prolongements, etc. L'offre initiale concerne le français et les mathématiques, elle s'est enrichie en histoire et géographie et une offre en sciences est en préparation

● L'intérêt des travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits »

La note présente également les premiers résultats de travaux de recherche autour du dispositif "devoirs faits" conduits dans les académies d'Aix-Marseille et de Lille. Ceux-ci proposent un cadre opérationnel afin d'établir une typologie des séances "devoirs faits" et identifient des organisations qui semblent efficaces.

Ci-après, **une focale sur les travaux issus de l'académie de Marseille** fondée sur un article écrit dans le cadre d'un partenariat entre l'équipe ADEF (Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation) de l'Unité de Recherche 4671 de l'Université d'Aix-Marseille et l'académie d'Aix-Marseille, et qui présente des éléments originaux permettant de caractériser la structure et les fonctions du dispositif « devoirs faits ».

○ ITEM 1 : Concernant l'organisation de la structure des séances « devoirs faits », deux critères sont dégagés :

► le premier concerne le déroulement de la séance :

- l'organisation « linéaire » (scénario chronologiquement organisé en étapes bien identifiées)
- l'organisation en « étoile » (es élèves travaillent individuellement ou en petits groupes sur différentes matières sans organisation a priori)

► le second concerne sa préparation, trois niveaux sont dégagés :

- planifiée,
- partiellement planifiée
- et non planifiée.

Ceci permet de catégoriser les séances observées en six structures didactiques, la structure « étoile-non préparée » semble devoir être la plus couramment observée.

○ ITEM 2 : Concernant la finalité des devoirs, une typologie classique est proposée :

- devoirs de pratique (entraînement) qui semblent devoir être les plus couramment observés ;
- devoirs de préparation (anticipation des apprentissages à venir) ;
- devoirs de poursuite (transferts de connaissances) ;
- devoirs de réflexion.

○ ITEM 3 : Concernant les « objets » supports d'une séance « devoirs faits », trois catégories sont citées :

- les objets « sensibles » (ceux qui relèvent des programmes officiels),
- les objets « désensibilisés » (qui ne constituent plus un objectif de formation)
- et les objets « non sensibles » (qui ne figurent pas aux programmes officiels, par exemple ceux qui relèvent de la méthodologie).

○ ITEM 4 : Concernant les séances observées, trois fonctions sont identifiées :

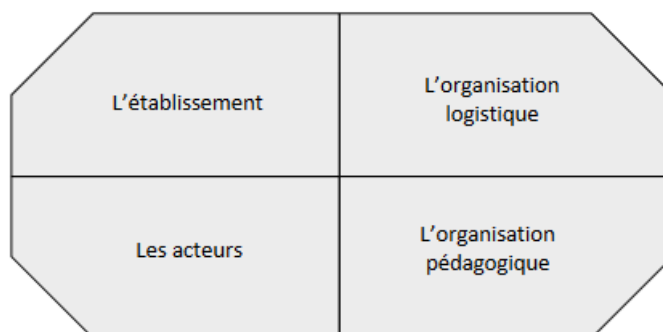
- topo-génétique(position respective de l'élève et de l'encadrant),
- méso-génétique (construction d'un « milieu » de partage des connaissances)
- et chrono-génétique (lié à la temporalité des apprentissages).

Les trois premiers items identifiés ci-dessus permettent de structurer en autonomie une réflexion à l'échelle d'un établissement, par exemple en conseil pédagogique, autour de la nature des séances « devoirs faits » proposées aux élèves. Le quatrième item, plus abstrait, nécessite sans doute un regard extérieur, par exemple dans le cadre d'une collaboration avec des chercheurs.

● Recommandations pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits »

Enfin, la note propose une réflexion autour de l'identification d'observables qu'un établissement peut utiliser dans le cadre d'une démarche d'autoévaluation du type "Qualéduc".

Les échanges avec les acteurs rencontrés permettent d'identifier **quatre familles d'observables de suivi de la mise en place du dispositif « devoirs faits » dans un établissement scolaire.**



○ L'établissement.

La connaissance du contexte dans lequel est situé l'établissement est indispensable ; il s'agit là de s'intéresser au climat scolaire, à l'image de l'établissement, aux résultats scolaires et aux examens, à l'orientation, à l'articulation « devoirs faits » avec d'autres dispositifs internes ou externes.

O L'organisation logistique.

Il s'agit d'observer la manière dont les aspects pratiques liés au déploiement du dispositif « devoirs faits » sont mis en place : la coordination générale sur les plans logistique et pédagogique, l'organisation des séances, l'organisation des espaces, la lisibilité du dispositif, la communication entre les différents acteurs, adopter des repères quantitatifs.

O L'organisation pédagogique.

Les auteurs s'intéressent à la dimension pédagogique du dispositif donc à l'existence d'une coordination pédagogique, d'une réflexion – notamment sur le contenu des séances – conduite en conseil pédagogique ou par les équipes disciplinaires sur le thème des devoirs, de formations collectives sur ce thème, d'une articulation avec les équipes enseignantes et les familles, d'une forme de feedback fait aux différents acteurs.

O Les acteurs.

Les acteurs incluent élèves, intervenants – enseignants, assistants d'éducation, volontaires du service civique, membres d'association –, équipe pédagogique, direction et familles.

L'existence d'un dialogue formalisé avec les familles, acteurs essentiels du dispositif et principaux bénéficiaires de la mesure participe de l'efficacité et de la lisibilité de la mesure. Pour les auteurs, il est noté enfin qu'il ne convient pas de se limiter à des constats à court terme, il faut les articuler à des éléments liés à l'apparition de nouvelles « professionnalités » chez les différents acteurs.

La mission souhaite reprendre un constat formulé dans la note intermédiaire de février 2020 :

Il est indispensable d'ajouter à la dimension organisationnelle de la mesure au niveau académique, par ailleurs souvent déjà bien en place, un volet pédagogique qui interpelle la réalité du contenu des séances « devoirs faits » et plus généralement la place des devoirs au collège.

Une fois les problèmes organisationnels réglés, **c'est bien sur le contenu même des séances et l'optimisation des moyens qu'il convient de porter toute son attention dans une approche collective.**

La mission considère que des observables associées à l'organisation pédagogique sont incontournables et doivent être systématiquement présentes dans toute démarche visant l'amélioration du service rendu dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».

Document joint



[igesr-rapport-2020-118-mission-suivi-observation-reforme-devoirs-faits-note-etape](#) (PDF de 827 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.